

CONVOCACTION

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 37
Pouvoirs : 11
Absent : 2

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : 05 juin 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

le 06 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

M. BOUKHACHBA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
M. PERRIN
Mme SAKHO
Mme SOW
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à M. KHOULA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. MARTIN
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Mariline DUHIN

25 Demande de subvention - Rénovation et modernisation de l'éclairage public - Présentation de l'opération

■ **Rapport de présentation :**

Fabienne LAMBRE, Adjointe

Le réseau d'éclairage public de la ville de Creil nécessite une importante modernisation qui sera réalisée en plusieurs phases.

Au préalable, une étude de l'état de l'ensemble du réseau et un diagnostic énergétique ont été réalisés respectivement fin 2018 et fin 2023 afin d'évaluer précisément les travaux à envisager sur l'ensemble du réseau dont les différents postes de transformation et les sources d'éclairage. Les travaux seront principalement le passage en led, le remplacement progressif des câbles pour migrer en basse tension, le changement ou la remise aux normes des transformateurs et des armoires d'éclairage public.

Pour cette année 2024, les travaux seront situés sur les quartiers prioritaires, et au niveau du centre-ville. La rénovation de l'éclairage public est une priorité pour les économies d'énergies, l'économie financière, le confort des habitants et de la biodiversité. En effet, les structures actuelles sont vieillissantes et il est nécessaire de moderniser le réseau pour supprimer les pannes récurrentes et d'offrir un matériel reliant l'usage à la consommation.

Le coût de ses travaux est évalué à 1 713 932.77 € HT. Ce projet répondant aux conditions de différents partenaires financiers tels que l'Etat au titre de la DSIL et du FNADT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécourts citoyen accessible par le biais du site www.telercourts.fr

Il vous est demandé d'approuver le programme modernisation de l'éclairage public conformément à la délibération n°2 du 6 février 2023, le Maire sollicite des subventions auprès de différents partenaires financiers.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024 le quel
Reçu en préfecture le 06/06/2024 après de
Publié le
ID : 060-216001743-20240606-25_DEL_CM030624-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu l'avis de commission « patrimoine et cadre de vie » en date du 07 mai 2024,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'approuver le projet de modernisation de l'éclairage public pour l'année 2024 aux modalités de financement mentionnées.

Article 2 : conformément à la délibération n°2 du conseil municipal du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, Monsieur le Maire sollicite les subventions et est autorisé à signer tout document y afférent.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

0 6 JUIN 2024

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Mariline DUHIN

La secrétaire de séance